



**UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE**

FEUILLE DE ROUTE POUR UNE SCIENCE OUVERTE

UNIVERSITÉ

LE HAVRE
NORMANDIE

SOMMAIRE

Feuille de route pour une science ouverte **5**

Axe 1 : Généraliser l'ouverture des publications scientifiques, pour des résultats accessibles **6**

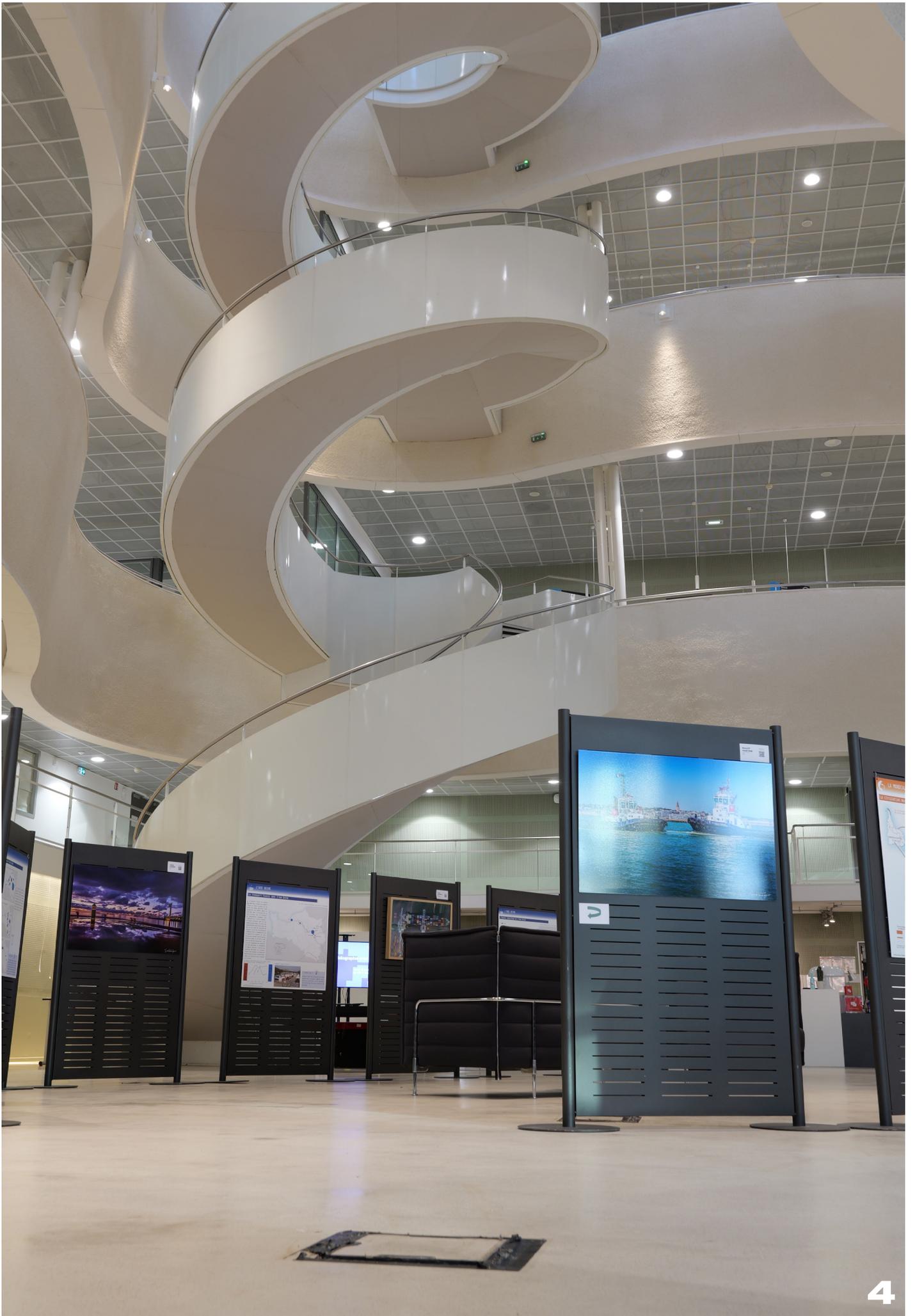
Axe 2 : Soutenir la bonne gestion des données de la recherche, pour une science reproductible **10**

Axe 3 : Porter une culture de la science ouverte **14**

Axe 4 : Renforcer les démarches d'une science citoyenne **17**

Axe 5 : Mettre en place un pilotage de la science ouverte **19**





FEUILLE DE ROUTE POUR UNE SCIENCE OUVERTE

La feuille de route pour une science ouverte de l'université Le Havre Normandie se donne pour objectif de fixer les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour engager l'établissement et ses équipes de recherche dans une démarche effective de diffusion des résultats et produits de la recherche scientifique. Les actions définies sont mesurables et seront évaluées annuellement.

Les engagements de l'ULHN s'inscrivent dans un mouvement international et un cadre légal national et européen qui promeuvent le principe de la science ouverte par défaut.

- 2012 : La déclaration de San-Francisco sur l'évaluation de la recherche DORA [1]
- 2016 : Loi pour une république numérique [2]
- 2017 : Appel de Jussieu pour la science ouverte et la bibliodiversité [3]
- 2018 : Plan national pour la science ouverte [4]
- 2021 : Deuxième plan national pour une science ouverte [5]
- 2021 : Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 en application de l'article L. 211-2 du code de la recherche [6]
- 2021 : Recommandations de l'Unesco [7]
- 2022 : Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche [8]

[1]https://sfdora.org/wp-content/uploads/2018/11/DORA_French_V2.pdf

[2]<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>

[3]<https://jussieucall.org/>

[4]https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf

[5]https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/2e-plan-national-pour-la-science-ouverte-2021-2024-7794.pdf

[6]<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>

[7]https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949_fre

[8]<https://osec2022.eu/fr/appele-de-paris/>

AXE 1 : Généraliser l'ouverture des publications scientifiques, pour des résultats accessibles.



L'article 30 de la loi pour une république numérique garantit le droit aux chercheurs de diffuser la version acceptée pour publication dans un entrepôt d'archives ouvertes au plus tard 6 mois après la première date de publication pour les sciences, techniques et médecine et 12 mois pour les sciences humaines et sociales. Cette disposition s'applique quel que soit le contrat signé avec l'éditeur de la revue et quelle que soit l'origine de la revue française ou étrangère. Les actions de la science ouverte visent à faciliter pour le chercheur la démarche de partage des résultats de ses recherches en proposant des outils adaptés, archive ouverte institutionnelle, plateforme de publication en ligne en libre accès qui garantissent la conservation des résultats. La communauté scientifique doit avoir les moyens de ne pas se soumettre aux éditeurs prédateurs ou à la captation de ses droits.

Les actions à court terme :

L'université demande à ses chercheurs de :

- Référencer dans la collection de son laboratoire sur Hal Normandie l'intégralité des publications depuis 2020.
- Intégrer de manière systématique le texte intégral des publications dans Hal à partir de 2024.
- Respecter la charte de la signature qui identifie clairement l'ULHN et ses laboratoires de recherche.
- Privilégier les publications nativement en accès ouvert en sélectionnant des revues intégralement en libre accès plutôt que des revues hybrides (revues sous abonnement qui proposent un accès ouvert payant pour des articles individuels). Dans la mesure du possible, s'assurer que les éventuels frais de traitement (APC) soient en adéquation avec les coûts réellement supportés par les éditeurs ou opter pour les publications en libre accès vers de nouveaux modèles sans APC (modèle diamant). Les chercheurs sont invités à publier dans des revues en cours de transition vers l'accès ouvert (accord transformant).
- Avoir une utilisation raisonnée des réseaux sociaux académiques en ne les utilisant pas comme un outil d'archivage ou de partage mais en renvoyant vers la référence signalée dans l'archive ouverte institutionnelle Hal.



OBJECTIF 100% DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE EN COURS SIGNALÉE DANS HAL EN 2024



MESURE DU NOMBRE DE TEXTES AJOUTÉS DANS HAL OBJECTIF 50% EN 2024, 80% EN 2026



SUIVI DU COÛT DES DÉPENSES EN APC

L'ULHN s'engage à :

- Faire de Hal l'outil bibliographique officiel de l'université.
- Sensibiliser les chercheurs aux différents modèles de publications par des informations régulières et des actions de formation.
- Sensibiliser les chercheurs à la bonne gestion de leur identité numérique et encourager l'usage de l'identifiant international Orcid.



UTILISATION DES EXPORTS BIBLIOGRAPHIQUES DE HAL DANS LES DOCUMENTS OFFICIELS D'ÉVALUATION



SUIVI DU NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION PROPOSÉES ET DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION

Les actions à moyen terme :

L'université encourage les chercheurs à :

- Apposer une licence CC- BY sur les différentes versions d'un manuscrit dès la soumission. L'usage de la stratégie de non cession des droits permet au publiant de conserver ses droits et de déposer immédiatement la publication dans une archive ouverte.

L'université soutient la bibliodiversité et les infrastructures de publications ouvertes :

- L'ULHN encourage les laboratoires qui soutiennent des revues scientifiques à renforcer leur visibilité et à se professionnaliser en intégrant des structures éditoriales de qualité, en accès ouvert sur un modèle diamant. Elle soutient les initiatives de la COMUE dans sa démarche de créer les conditions d'un soutien collaboratif aux équipes éditoriales scientifiques normandes.



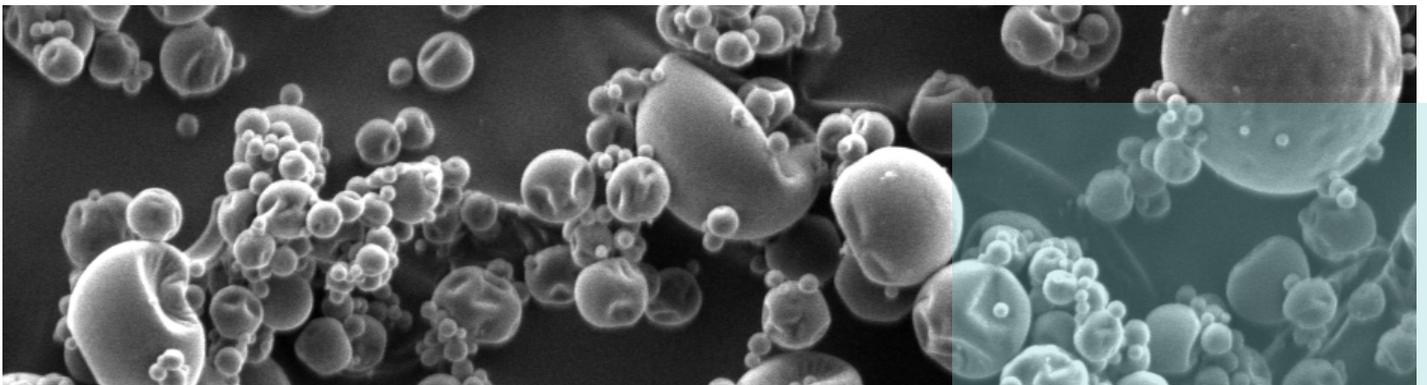
SUIVI DU NOMBRE DE CHERCHEURS FORMÉS À LA QUESTION DES LICENCES

AXE 2 : Soutenir la bonne gestion des données de la recherche, pour une science reproductible.

Dans le cadre des projets de recherche ANR ou Horizon Europe, les coordinateurs et partenaires doivent fournir un plan de gestion de données dans les 6 premiers mois du projet et une version à mi-parcours pour les projets longs. Il n'est pas obligatoire de diffuser les données des recherches si elles divulguent des informations personnelles ou si elles sont protégées par des droits spécifiques. En revanche, elles doivent répondre aux principes FAIR pour améliorer leur visibilité et faciliter leur réutilisation.

La qualité des métadonnées descriptives favorise les collaborations entre communautés scientifiques et autorise les demandes spécifiques de groupes de recherche informés de l'existence de produits dans leur périmètre de recherche.

La science ouverte encourage également le partage des résultats négatifs qui font également avancer la science.



Les actions à court terme :

L'université demande à ses équipes de recherche de :

- Renseigner les plans de gestion de données DMP Opidor <https://dmp.opidor.fr/>
- Encourager à chaque fois que possible, le développement de logiciels sous licence libre, l'archivage des codes sources dans Software Heritage et leur description dans HAL.
- Suivre la trame des PGD fournie par l'établissement et déclarer tous les PGD dans le guichet unique.



**COMPTABILISER LES FORMATIONS DONNÉES SUR LA GESTION DES
DONNÉES DE LA RECHERCHE**



DMP OPIDOR :



SUIVRE LES DÉCLARATIONS DES PGD

L'ULHN s'engage à :

- Accompagner les chercheurs pour le signalement et l'archivage des données dans des entrepôts thématiques.
- Ouvrir un espace institutionnel sur Recherche Data Gouv (RDG) et permettre aux chercheurs d'y archiver leurs données.
- Participer à l'appel à projet Atelier de la donnée du ministère de l'enseignement supérieur dans le cadre de Normandie Université.
- Créer un guichet unique au sein de l'université pour les questions des chercheurs sur la donnée.
- Création d'une procédure d'accompagnement des projets de recherche avec des points d'étape formalisés et la désignation d'interlocuteurs de différents services en fonction des questions pour répondre aux chercheurs.
- Sensibiliser les chercheurs à l'intérêt des plans de gestion de données.



**RECENSEMENT DES DÉPÔTS PRATIQUÉS SUR RDG OU D'AUTRES
ENTREPÔTS THÉMATIQUES**



RECHERCHE DATA GOUV :



OUVERTURE DE L'ESPACE



PARTICIPATION AU GROUPE DES UTILISATEURS DU PORTAIL



ACTIONS DE FORMATION SUR L'UTILISATION DU PORTAIL



ATELIER DE LA DONNÉE :



OBTENIR LA LABELLISATION



GUICHET UNIQUE :



**CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CRI, DIRVED, SCD, DPO,
ARCHIVAGE**

Les actions à moyen terme :

- Proposer un système d'hébergement et de stockage des données des projets de recherche avec un système d'archivage pérenne.

AXE 3 : Porter une culture de la science ouverte.

Le développement de la science ouverte s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication qui facilitent le partage des connaissances et des savoirs. Les méthodes d'ouverture des résultats et produits de la recherche sont diverses et les outils variés. Pour respecter les valeurs fondamentales d'intégrité, d'éthique, de transparence et de collaboration, la science ouverte peut emprunter plusieurs voies qu'il s'agit d'explorer et de proposer à l'ensemble de la communauté universitaire.

L'ULHN s'engage à mettre en place toutes les actions de formation et de sensibilisation sur les enjeux de l'accès ouvert comme sur les moyens, méthodes et outils qui permettent de remplir cet objectif. L'ULHN entend soutenir des initiatives qui s'appuient sur des pratiques et des infrastructures durables ainsi que sur des modèles de financement à long terme. Il convient d'encourager la transition vers l'accès ouvert en participant à des modèles vertueux et collaboratifs.



Les actions à court terme :

- Organiser des actions de sensibilisation et de formation sur tous les aspects de la science ouverte : choix des publications, production des plans de gestion de données, volet science ouverte des appels à projets des financeurs européens et nationaux, volet juridique, volet informatique de stockage, volet descriptif, identité numérique du chercheur.
- Organiser et soutenir les conférences sur les enjeux de la science ouverte en partenariat avec la COMUE.
- Alimenter le portail science ouverte de la comue.
- S'engager dans les groupes de travail de la cellule science ouverte de la comue dans le cadre du schéma directeur de la documentation normande.

- Participer chaque année à l'open access week.
- Proposer un parcours de formation pour les doctorants et post-doctorants.
- Inclure la science ouverte dans le plan de formation des personnels.
- S'associer des appels internationaux et nationaux.
- Soutenir la transition des modèles éditoriaux, en particulier la voie diamant : actuellement, le SCD est abonné à CAIRN, EDP, OPENEDITION et soutien ISTEEX (archives). CAIRN, EDP et Openedition ont fait l'objet d'un plan de soutien de l'édition francophone avec un encouragement à la libération des contenus en contrepartie des abonnements des bibliothèques.

→ **ACTIONS DE FORMATION :**

- ✓ **SUIVI DES ACTIONS DE FORMATIONS : RATIO DES PERSONNES FORMÉES**
- ✓ **NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL**
- ✓ **NOMBRE DE DOCTORANTS AYANT PU BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION**

→ **SIGNATURES ET SOUTIEN AUX APPELS INTERNATIONAUX PARMIS LESQUELS :**

- ✓ **APPEL DE PARIS**
<https://osec2022.eu/fr/appele-de-paris/>
- ✓ **DORA**
<https://sfdora.org/read/>
- ✓ **L'APPEL DE JUSSIEU**

→ **ADHÉSION ET SOUTIEN AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX :**

- ✓ **DOAJ : ANNUAIRE DES REVUES EN ACCÈS OUVERT RÉPONDANT À DES CRITÈRES DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE**
- ✓ **SPARC EUROPE (LA COALITION DE L' ÉDITION SAVANTE ET DES RES-
SOURCES ACADÉMIQUES EST UNE ALLIANCE INTERNATIONALE DES BI-
BLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE DÉVELOPPÉE PAR
L' ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE EN 1998 . ELLE
FAVORISE L' ACCÈS LIBRE À L' ÉRUDITION)**
- ✓ **ADHÉSION À ORCID**

AXE 4 : Renforcer les démarches d'une science citoyenne.

La science ouverte encourage les collaborations à différents niveaux : interdisciplinaires, multilinguistiques et géographiques. Elle défend également la participation effective des acteurs de la société à la production de la science. L'ULHN entend favoriser les projets qui allient exigence scientifique, dialogue et collaborations multiples à tous les niveaux du processus. La prise en compte des savoirs des acteurs de la société enrichit la démarche scientifique et ses résultats.

De même, la transmission des connaissances et des savoirs à la société est une responsabilité de la communauté scientifique. La diffusion d'informations scientifiques de qualité renforce la confiance du public dans la science et permet de lutter contre les fausses informations ou les erreurs d'interprétation.

- Participer à des initiatives nationales ou locales en faveur de la science : Fête de la science, partenariat avec la ville du Havre pour participer au festival annuel *Sur Les Épaules Des Géants* et à tout autre événement de vulgarisation scientifique
- Soutenir les initiatives de science participative
- Promouvoir l'utilisation des ressources éducatives libres
- Proposer l'ouverture de formations pédagogiques, conférences, manifestations au plus grand nombre
- Maintenir la possibilité de diffuser des savoirs dans des médias de vulgarisation scientifique : The Conversation, réseaux sociaux de l'établissement (chaîne Youtube etc)



→ PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS :



INTERVENTION DE CHERCHEURS



MISE À DISPOSITION D'OUTILS ET DE LIEUX



INITIATIVES DES LABORATOIRES

AXE 5 : Mettre en place un pilotage de la science ouverte.

- Désigner un VP recherche chargé de mission science ouverte.
- Désigner un groupe de travail sous l'égide du VP chargé de mettre en œuvre la feuille de route et d'en évaluer les résultats (BU + DIRVED).
- Fournir un rapport annuel sur la science ouverte et le présenter en commission recherche et au conseil d'administration.
- Participer au baromètre de la science ouverte mis en œuvre par la COMUE.
- L'ULHN s'inspire des propositions qui visent à améliorer la prise en compte de la variété des missions qui entourent la création des connaissances et à mettre en place des indicateurs diversifiés d'évaluation de la recherche.

→ **BAROMÈTRE DE LA SCIENCE OUVERTE :**

- ✓ **PARTICIPER AU GROUPE DE TRAVAIL**
- ✓ **SUIVRE LES INDICATEURS**

**UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE**

25, rue Philippe Lebon - BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. 02 32 74 40 00

www.univ-lehavre.fr



BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

